



Les mobilités d'étude à l'international

Les mobilités d'étude sont encadrées par le service des relations internationales dans le cadre d'accords d'échange entre l'UGA et une université partenaire.

Conditions d'accès et de validation pour les étudiants partants

Il est possible d'effectuer une partie de la formation, y compris les différents stages, dans le cadre des échanges établis par la Faculté de Pharmacie ou par l'UGA. Tous les projets de départ à l'étranger doivent d'abord être approuvés par les responsables de formations. Ils sont ensuite gérés obligatoirement par le service des Relations internationales de la Faculté de Pharmacie.

La mobilité fait l'objet d'un **contrat d'étude** (« learning agreement ») signé par l'étudiant et validé par le responsable pédagogique des relations internationales en composante.

Les séjours à l'étranger qui ne correspondent pas à ces critères ne seront pas validés en équivalence.

Le contrôle des connaissances est effectué selon les modalités de l'université d'accueil et le responsable pédagogique des relations internationales de la composante est chargé la validation des cours suivis en mobilité sous réserve de la présentation d'un relevé de notes et le semestre est validé par le jury d'année.

La sélection s'effectue sur : le sérieux de la candidature, la motivation et l'implication, la cohérence entre la mobilité et le projet professionnel des étudiants, le niveau dans la langue d'enseignement du partenaire, le savoir vivre et le savoir être.

Vous pouvez consulter les conditions d'accès, les modalités de sélection et de validation de votre semestre à l'étranger dans votre Règlement d'études.

Le service des relations internationales et/ou la DGD DIT se réserve(nt) le droit d'annuler la mobilité d'un étudiant sélectionné à tout moment en cas de comportement inadapté.